

**DECISION N° 142-2026****Portant validation de l'offre de la société GROUPE SOLFI pour l'acquisition de PCs portables**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société GROUPE SOLFI pour l'acquisition de PCs portables

Considérant la nécessité de renouveler et de maintenir le parc informatique de la mairie de Bernay afin de remplacer des équipements obsolètes, de garantir le bon fonctionnement des services municipaux et de répondre aux besoins des agents en matériel informatique performant ;

Considérant que la société GROUPE SOLFI a présenté une offre conforme aux besoins techniques et budgétaires de la collectivité ;

Considérant que la procédure de passation a été menée via mise en concurrence ;

DECIDE :

De valider l'offre de la société GROUPE SOLFI pour l'acquisition de PCs portables pour un montant de 10119.80 € HT

signé électroniquement le 05/08/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

